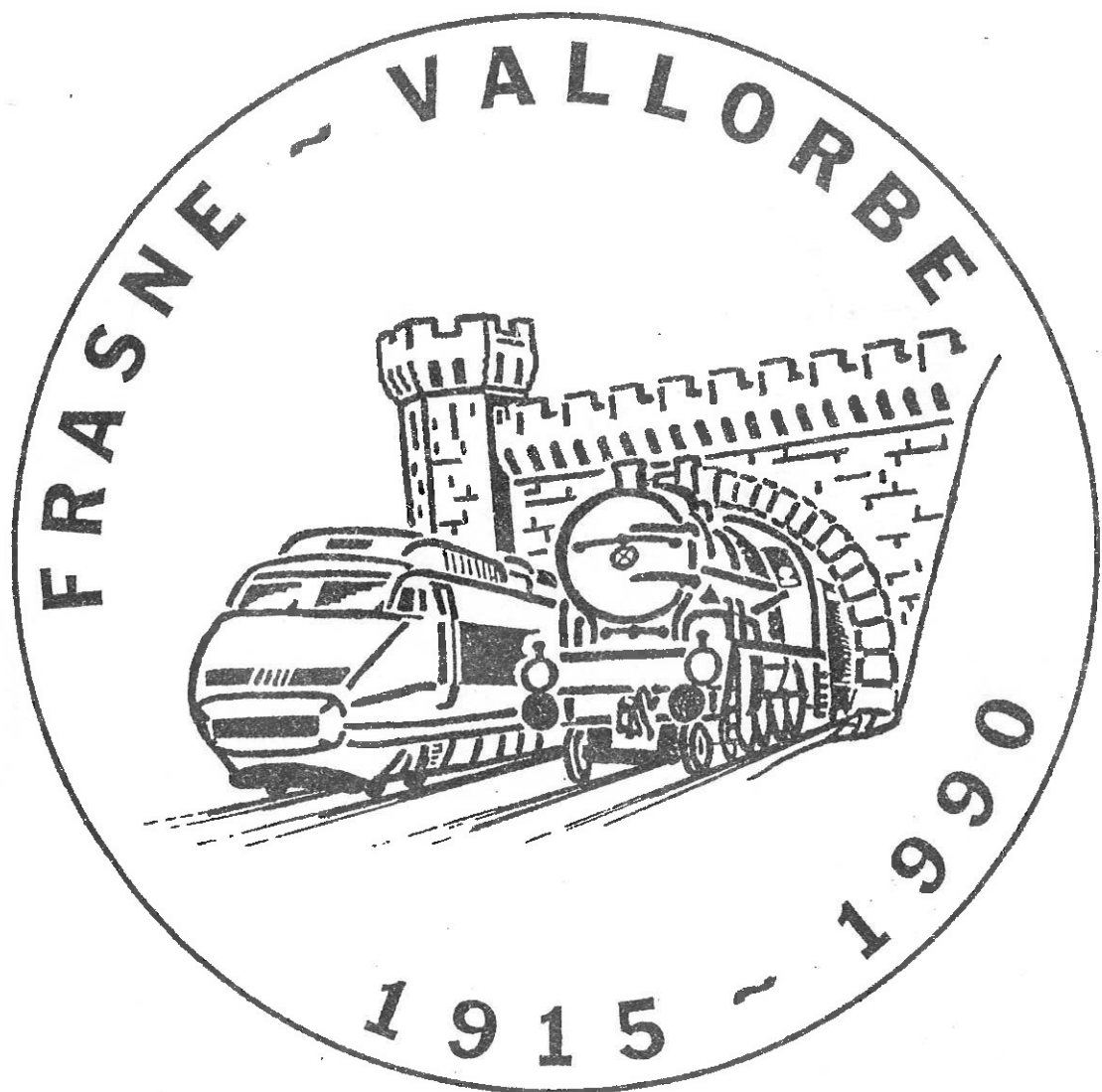


FRASNE

NOTRE VILLAGE



FRASNE
NOTRE VILLAGE

Notre village est une commune rurale de 1200 habitants. Elle est située dans une zone de culture traditionnelle. Les principales activités sont l'agriculture et le tourisme. Le village dispose d'une école, d'un centre de santé et d'un bureau de poste.



Notre village est une commune rurale de 1200 habitants. Elle est située dans une zone de culture traditionnelle. Les principales activités sont l'agriculture et le tourisme. Le village dispose d'une école, d'un centre de santé et d'un bureau de poste.

LE MOT DU MAIRE

Dans quelques jours nous aurons le plaisir de fêter les 75 ans de la ligne de chemin de fer de FRASNE à VALLORBE. Ce sera bien sûr l'occasion de découvrir dans les différentes communes de la ligne, plusieurs expositions qui toutes nous rappelleront comment ce projet de liaison franco-suisse a pu aboutir.

Depuis 1862 notre village vit au rythme des trains qui après avoir noyés nos campagnes sous leurs fumées, se sont élancés à l'assaut des monts du Jura grâce à l'électricité. Du simple train de marchandises au TGV en passant par l'Orient Express ou encore le Cisalpin, tous se sont arrêtés dans cette gare qui nous est chère.

Mais la modernisation et le souci de rentabilité nous préoccupent pour l'avenir. Plus nous serons associés et plus nous pourrons défendre un service auquel nous sommes attachés.

Mais la fête ne doit pas nous faire oublier les nombreux dossiers qui depuis plusieurs mois mobilisent le conseil municipal.

C'est avec joie que nous avons vu sortir il y a quelques jours les premières caisses de la nouvelle usine PETITE. Nous pouvons aussi vous garantir que le projet de l'usine HONZEL aboutira en 1991. Le dossier sera complet pour l'automne et la construction se fera dès le printemps 91.

Par contre le projet de l'usine GENRE n'avance pas aussi vite que nous le souhaiterions, surtout au regard du personnel qui vit au jour le jour dans l'attente de décisions pour son avenir. Nous comprenons que pour toutes les employées, le statut de chômeuse ne soit pas valorisant. Elles ne sont pas responsables de cette situation et soyez persuadés que le conseil fait tout dans ce domaine pour aboutir.

Votre conseil a aussi pris d'importantes décisions pour le développement du village avec la réalisation du lotissement de la Chapelle, l'aménagement de l'entrée de Frasne, la zone artisanale la réfection des chemins ruraux ...

Avec le SIVOM et le CONSEIL GENERAL DU DOUBS, nous allons poursuivre la modernisation du Collège cet été, afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions tous les élèves du secteur et offrir des équipements adaptés à l'enseignement de demain.

Tous mes collègues et moi-même nous vous souhaitons d'agréables vacances et nous vous donnons rendez-vous pour un prochain numéro du journal au début novembre 90.

Lucien BOLE

BUDGET 1990

DEPENSES

Fournitures diverses	261 500
Frais de personnel	1 005 000
Impôts et taxes	152 000
Travaux d'entretien ,électricité, assurances ...	531 000
Aide sociale , garderie des bois, SIVOM,.....	613 600
Subventions	67 500
Frais de gestion (PTT ,fêtes et cérémonies, indemnités maire et adjoints)	156 000
Remboursement intérêts des emprunts	415 000
Prélèvement pour dépenses investissement	659 715

TOTAL DES DEPENSES 3 861 315

RECETTES

Taxes OM et taxe assainissement	211 000
Ventes de bois et locations	1 326 900
Recouvrements et subventions diverses	180 500
Dotation de fonctionnement par l'Etat	867 819
Impôts indirects et taxe électricité	167 200
Impôts sur pylones	89 400
Impôts locaux	978 896
Produits antérieurs	39 600

TOTAL DES RECETTES 3 861 315

DEPENSES

Remboursement capital des emprunts	386 239
Travaux en forêt.....	234 000
Acquisition de matériel (incendie ,mairie ..)	60 000
Usine relais (Boissellerie PETITE)	915 000
Chemins ruraux et chemins d'exploitation	293 000
Réserve naturelle	200 000
Travaux dans les bâtiments communaux	822 410
Passage souterrain	80 000
Travaux électriques	82 400
Lotissement du moulin	369 000
Zone artisanale	500 000
Lotissement de la Chapelle	2 000 000

TOTAL 6 278 208

RECETTES

Subventions diverses	1 341 189
Prélèvement recettes de fonctionnement	659 715
Fonds de compensation de la TVA	960 004
Emprunt	784 000
Vente de terrains	920 000
Subvention assainissement et eau	290 000
TVA EDF	7 800
Taxe locale équipement	15 500
Emprunt lotissement de la chapelle	1 300 000

TOTAL 6 278 208

FUNCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

VOUS POUVEZ CONSULTER EN MAIRIE LE DOCUMENT COMPLET DU BUDGET

FORETS

Dans le dernier bulletin nous avons évoqué l'éventualité de 2000m³ de chablis . La réalité est bien supérieure puisque nous arrivons à 3681m³ , en plus nous sommes dans l'obligation d'effectuer une coupe d'emprise dans le Forbonnet sur demande de la DDE afin de permettre la réalisation des travaux prévus sur la Départementale n°49 , de même que nous avons demandé une coupe exceptionnelle dans la parcelle 27 , le long de la route de Bonnevaux pour éviter les chablis comme toutes les années , nous arrivons ainsi à un total de vente de 4537m³.

La Commune a décidé de ne pas effectuer de coupe cet automne afin de respecter les possibilités et dès maintenant nous connaissons le bilan des ventes:

VERCEL LE 19.04.90	Lot	Cube	Acheteurs	Prix
Cessay	113	112	Bertin	28 000
Forbonnet	114	694	Scierie Maiche	228 000
"	115	559	Chauvin	152 000
"	116	542	"	154 000
"	304	294	Cuby	110 000 façonné
LES FINS LE 9.05.90				
La Joux	117	113	Vuillemin	50 000
"	35	377	Renaud	132 000
"	118	551	"	256 000 façonné
DAMPRICHARD LE 6.06.90				
Emprise CD49	38	856	Regnaud	284 000
CESSIONS sur coupe				
Forbonnet	141	55	Chauvin	16 600
"	142	118	Jeambrun	52 910
"	110	101	"	42 020
La Joux	143	131	Louvrier	52 531
				1 558 061
Travaux de façonnage				86 223
				1 471 838 F

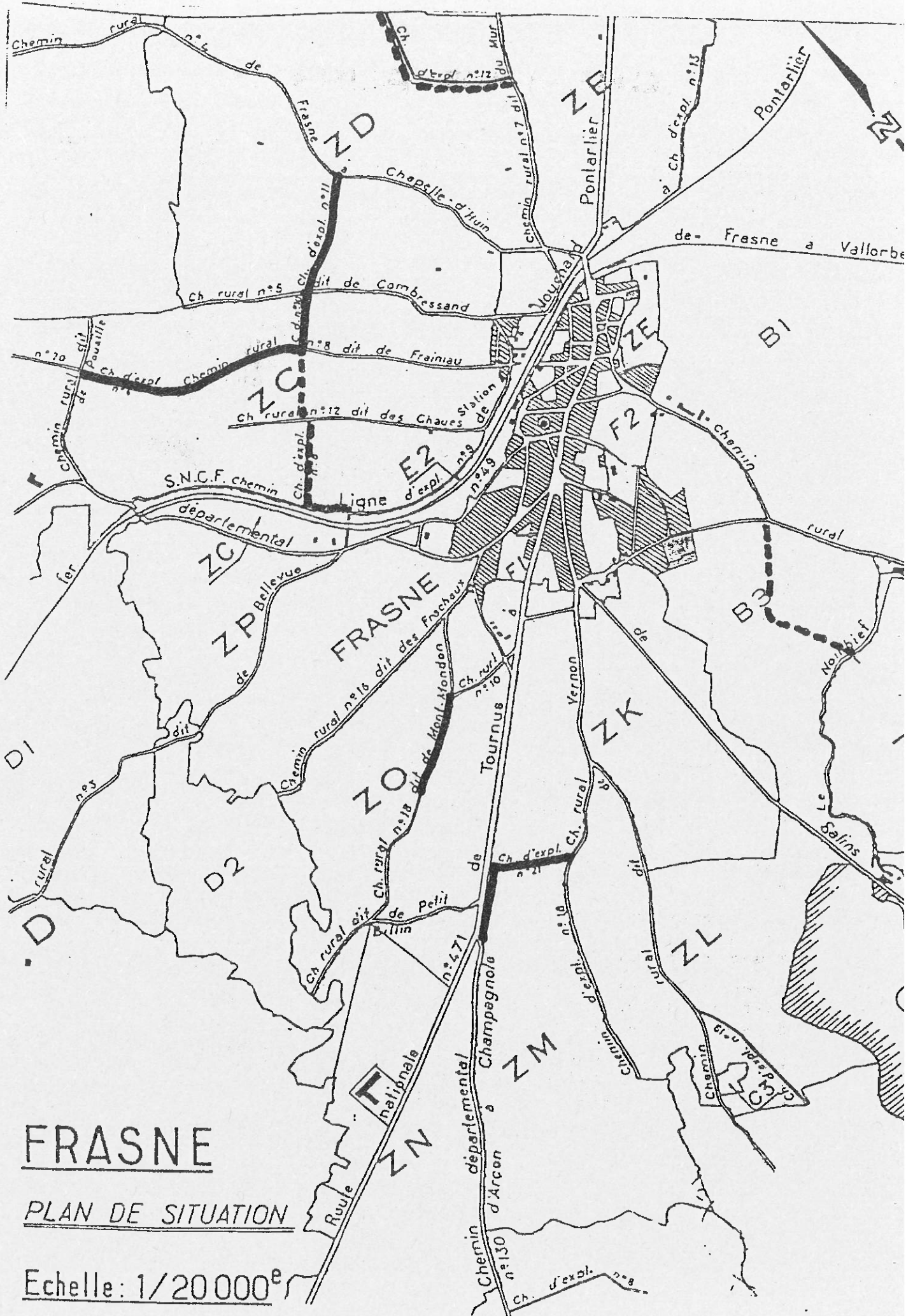
Du moment que nous ne marquons pas de Coupe cette année , nous n'aurons pas de feuillus à vendre cet automne.

Mais nous avons quelques chablis en résineux ainsi que des feuillus plus du travail de dégagement , c'est pourquoi nous ferons une vente par soumission .

Nous aurons à vendre :

- 1 lot de résineux à Billin
- 1 lot " dans la Joux
- 1 lot " au Forbonnet
- 5 lots de dégagement dans la parcelle 39 La Joux
- 1 lot de rémanants parcelle 15 + chablis
- 1 lot " " 16 + perches
- 1 lot de perches " 26 + le long du CD 49

Dès la semaine du 18 au 24 les bordereaux seront à votre disposition à la mairie.



FRASNE

PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/20 000^e

CHEMINS RURAUX

Suite au programme établi en concertation avec les membres de l'Association Foncière et de la Commission municipale , la DDAF a proposé les appels d'offres des travaux de réfection des chemins ruraux et de l'Association Foncière (en ligne continue sur la carte)

Coût estimatif	364 540 F H.T
Résultats des Appels d'offres :	
Sté Travaux du Doubs	337 015 F
Bonnefoy	317 594 F
S A Lefebvre	274 240 F
Cochery	295 960 F
Sacer	241 621 F
Jeannin	245 220 F
Cuenot Levier	245 520 F

Vu le pourcentage de rabais , il est décidé d'effectuer tous les travaux en 1990 . La Sacer est retenue pour le chantier , c'est cette société qui a pris un accord avec l'Entreprise Cuenot pour la réalisation .

Les travaux dirigés par la DDAF , représentée par Mr Rigolet , se sont déroulés dans de bonnes conditions , un point noir cependant : à savoir le chemin de Mont Mondon qui est à refaire sur 50m .

Une autre tranche de travaux en ligne ----- sur la carte devra faire l'objet d'une deuxième opération de réfection .

Ce sont les chemins : Rural n° 12
des Pêcheurs
La liaison entre les chemins
ruraux 6 et 10

Est prévu également une intervention rapide dans la rue des Cités avec l'amorce de la rue de Frainiau .

La Commission se penchera dès cet automne sur le programme 1991.

Il faut savoir que les soumissions doivent être regroupées et passées longtemps à l'avance , avec des délais d'exécution assez conséquents si l'on veut obtenir les meilleurs tarifs.

Une prochaine action sur les chemins ruraux et de l'Association Foncière sera la taille des haies , par sécurité et aussi pour assurer un meilleur entretien des chemins.

Après cette remise en état des chemins , il nous appartiendra d'effectuer régulièrement des travaux d'entretien : désherbage , curage des fossés , dégagement des abords . . .

Dans cette optique la commission municipale étudie un projet d'achat de matériel adapté à ces travaux . Faucheuse à disques -godet - balayeuse et peut être tracteur .

En juin 1835 , le Sous-Préfet ayant reçu des plaintes et une pétition , demanda à la commune de s'expliquer sur cette construction qui n'avait reçu aucune autorisation.

Le conseil prit la défense des habitants et pu obtenir que la construction soit terminée. Monsieur l'Abbé Pergaud prit possession de sa nouvelle résidence à l'automne 1835.

Entièrement réservé au logement du prêtre et aux activités de la Paroisse, ce bâtiment très bien construit, résista à l'attaque du temps.

En 1971 ,à l'arrivée de notre curé l'Abbé SIRON , le conseil municipal décida de réaliser certains travaux. Parallèlement la restructuration des services de la Poste, conduisit l'assemblée communale à proposer l'installation du secrétariat de la mairie et d'une salle de réunion au Rez de chaussée de la Cure.

Cette occupation qui devait être que très provisoire ,ne cessera qu'en sept.81 date à laquelle le conseil municipal s'installait dans la nouvelle mairie.

Un nouvel incendie dans la commune devait détruire en sept. 1988 la salle paroissiale. Le conseil paroissial et le conseil municipal engagèrent alors des pourparlers pour trouver la meilleure solution quant au réinvestissement de la prime d'assurance.

Il fut décidé de restructurer le presbytère afin de créer les salles de réunion une chapelle et un logement correct pour le prêtre. M. DOLE architecte fut chargé de ce dossier. Après l'approbation des devis puis les adjudications, le bâtiment fut laissé aux mains des entreprises début novembre 1989 . La réception des travaux a eu lieu en avril 90..

Vous trouverez ci-après le détail des différents lots et le coût exact de ce dossier. Mais avant il faut souligner l'étroite collaboration qui s'est mise en place entre le conseil municipal et le conseil paroissial.

LOT 1	GROS OEUVRE DEMOLITION	PESENTI J.B.	143 308.88
LOT 2	FERBLANTERIE	MILLE G.	7 298.64
LOT 3	MENUISERIE	MARMIER ROYET	183 479.80
LOT 4	CLOISONS ISOLATION	CHAGROT C.	150 856.35
LOT 5	SOLS SCÉLÉS	PERRIN C.	66 726.14
LOT 6	SOLS COLLES	CAFRACO	13 456.71
LOT 7	ELECTRICITE	DEISZ	29 436.52
LOT 8	SANITAIRES	KOPP JL	53 287.53
LOT 9	CHAUFFAGE	GODIN R.	101 830.79
LOT 10	VMC	GODIN R.	10 519.82
LOT 11	PEINTURES	CHAGROT C.	121 729.24
HONORAIRES ARCHITECTE		DOLE C.	108 630.00
TOTAL TTC			990 560.42

Pour la commune il faut déduire la TVA qui est récupérable soit 155 320 F ainsi que la participation de la Paroisse pour 600 000F .

Reste à la charge de la commune : 235 240 F.

RESTRUCTURATION PRESBYTERE

Le 11 mai 1830 ,l'Abbé PERGAUD bénissait la première pierre de la nouvelle église en présence de nombreux prêtres de la région ,du conseil municipal, et de la population.

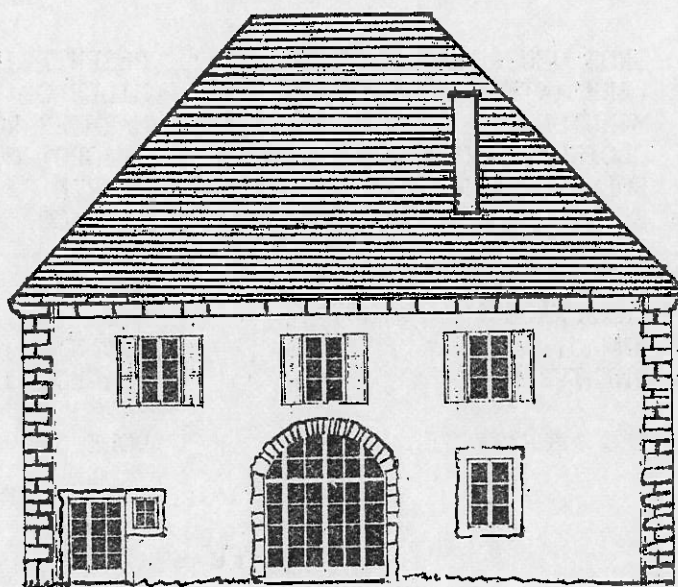
Cet instant était très attendu par toute la paroisse. L'abbé Pergaud dès son arrivée à Frasne avait compris que la construction d'une église s'imposait. Lui-même en a résumé les raisons :

" La vétusté de l'ancienne église qui tombait en ruines, son insalubrité causée par l'humidité d'un sol enfoncé, le défaut de goût et d'ordonnance dans sa distribution, son enceinte trop étroite et trop restreinte pour la population, sa position à l'extrémité du village ,rendant l'assistance aux offices divins pénible à un grand nombre, avaient forcé depuis longtemps les habitants à penser à la construction d'un nouvel édifice religieux exempt de tant d'inconvénients "

La construction dura trois ans pendant lesquels de nombreux problèmes perturbèrent le bon déroulement du chantier, avec en particulier la chute de la voute en 1831.

L'Abbé Pergaud procéda à la bénédiction du monument le 26 novembre 1833.

Mais pour la Paroisse ,il était devenu aussi urgent de pouvoir transférer le presbytère qui était toujours installé en face de l'ancienne église (le cimetière actuel) dans la maison occupée aujourd'hui par la famille André Pelletier.



En 1834 ,la commune étant trop endettée ,la population décida de la suppléer et de souscrire des cotisations volontaires ,les uns en argent, les autres en journées de travail pour construire un nouveau presbytère. Le conseil municipal ne s'était pas investi dans ce projet.

FRASNE
Lotissement communal
dit " La Chopelle "

Ce plan a été dressé à partir d'un rapport établi par
le CHATELAIN Raymond architecte D.P.L.G. à PARIS, en 1989

Légende:

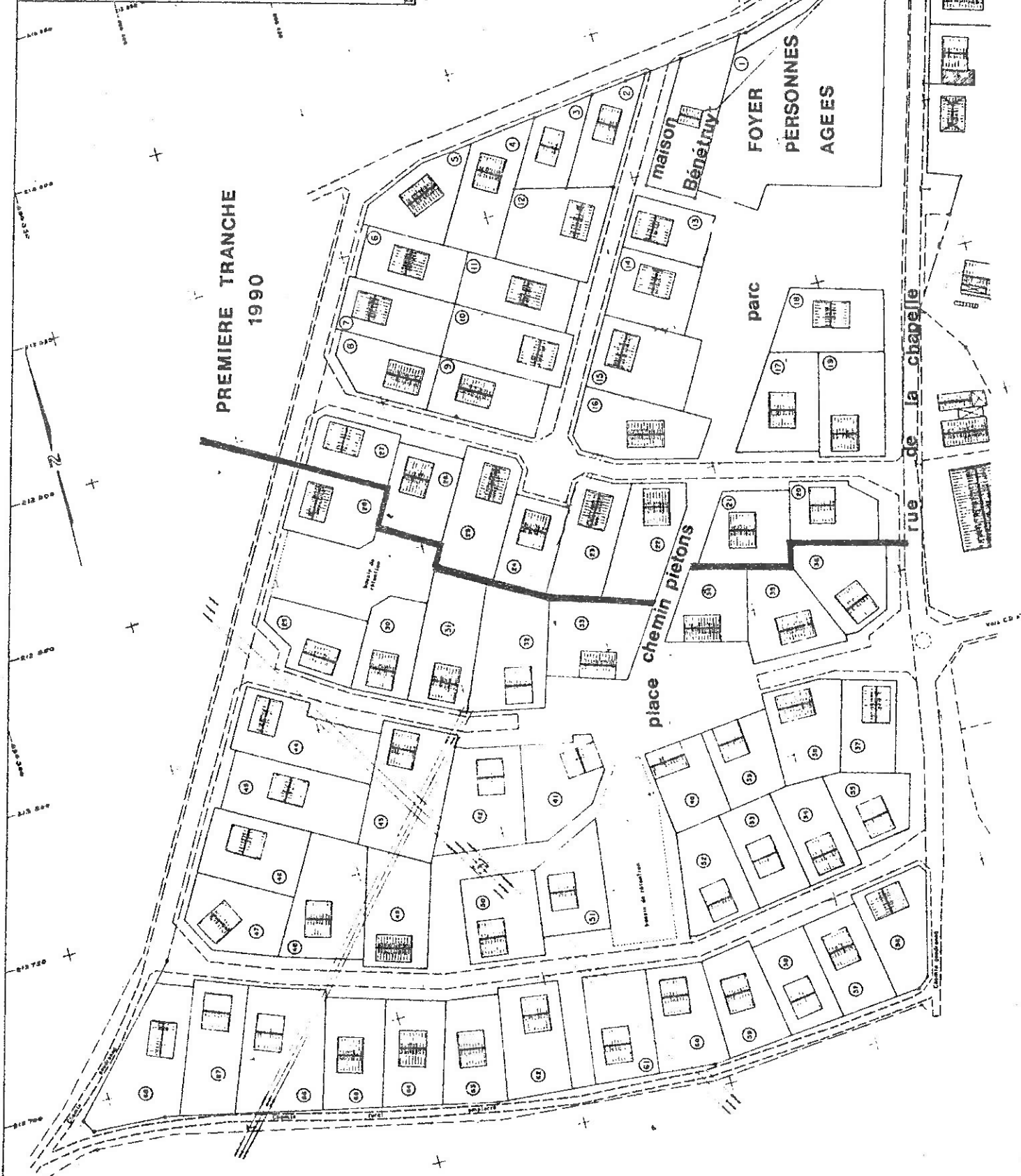
- Borne cadastrale
- Ligne cadastrale
- Ligne de clôture
- Ligne d'implantation des bâtiments
- Ligne d'implantation des clôtures
- Ligne d'implantation des clôtures
- Ligne d'implantation des clôtures
- Ligne d'implantation des clôtures

Plan de lotissement par le Syndicat Communal d'Aménagement
D'AMÉNAGEMENT, S.A. 1989, 1990

DOSSIER 0335

Echelle: 1/1250

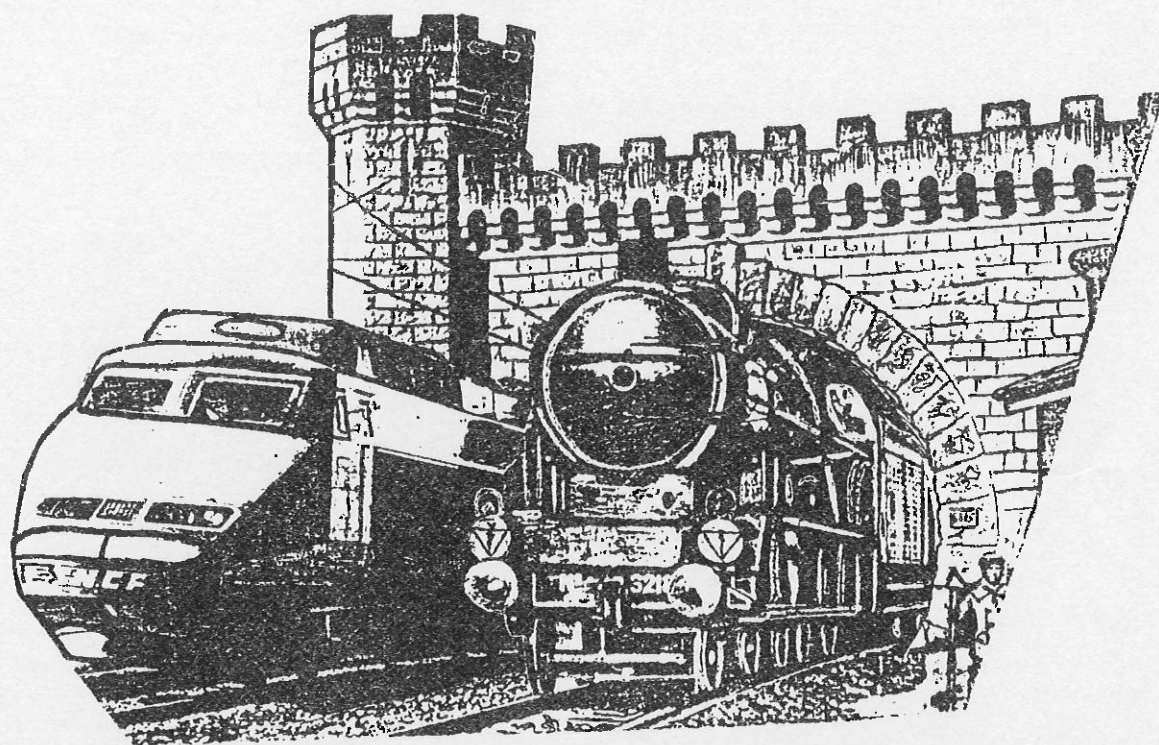
PREMIERE TRANCHE
1990





DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER FRANCO - SUISSE

FRASNE **MONT D'OR** **VALLORBE**



23 - 24 JUIN 1990



451 01011 1000000 1000000 1000000



1000000 1000000 1000000 1000000 1000000

août 1898

Début du percement du tunnel du SIMPLON

15 juin 1901

Une commission est désignée pour étudier les trois projets comme voie d'accès au SIMPLON

- 1- Construction d'une ligne directe de ST AMOUR à BELLEGARDE et rectification de la ligne BELLEGARDE . ST GINGOLPH
- 2- Rectification de la ligne MOUCHARD à LAUSANNE par l'exécution d'un raccourci FRASNE . VALLORBE supprimant le fameux détour par PONTARLIER
- 3- Exécution d'une ligne directe de LONS LE SAUNIER à GENEVE sous le Col de La Faucille, pouvant soit s'arrêter à Genève soit se relier aux lignes françaises de Haute-Savoie par un raccordement traversant la ville de GENEVE.

14 oct. 1902

Signature d'un traité entre la compagnie du PLM et le JS (Jura Simplon)

" Les compagnies PLM et JS désireuses d'améliorer les conditions actuelles de raccordement de leur réseau FRASNE - VALLORBE , sans établir la seconde voie sur la ligne de JOUGNE, en abaissant l'altitude du point culminant de la ligne nouvelle et en réduisant ses déclivités , sont tombées d'accord sur les clauses suivantes:

Article premier

La compagnie PLM s'engage, avec l'accord des gouvernements français et suisse, à construire et exploiter une ligne double voie passant sous le MONT D'OR et raccordant sans rebroussement les gares de FRASNE et VALLORBE.

...etc...

19 oct. 1907

Le Canton de VAUD s'engage à participer aux frais de construction de la nouvelle ligne par une subvention de 2 000 000 de F suisses.

7 juin 1909

Nouveau traité entre le PLM et les CFF (qui avaient racheté le JS) Les CFF prennent en charge la construction de la ligne depuis la gare de VALLORBE jusqu'à la frontière , soit environ un kilomètre à l'intérieur du tunnel actuel du Mont D'Or.

Ce traité fut ensuite ratifié par les gouvernements le 18 juin 1909 à BERNE.

20 jan. 1910

La ligne FRASNE VALLORBE fut déclarée d'utilité publique par le gouvernement français.

juillet 1910

Début des travaux en différents points de la ligne

25 mai 1911

Premier coup de pioche pour le percement du tunnel du Bouquet (percement terminé en novembre 1913)

14 nov. 1910

Premier coup de pioche pour le tunnel du Mont D'or.

CONSEIL DES JEUNES

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un conseil des jeunes dès la rentrée scolaire de septembre 1990. Nous aurons l'occasion d'expliquer à tous les enfants concernés pourquoi nous souhaitons un tel conseil et quelles seront ses attributions.

En préambule de cette future campagne d'information nous vous donnons ci-après quelques points de repère:

dans quel but ?

- ~ Parce que les adultes sont souvent enfermés dans leur univers de grandes personnes et qu'ils ignorent comment un enfant vit au quotidien dans le village.
- ~ Parce que les élus savent que la qualité de citoyen ne s'acquiert pas seulement avec le premier bulletin de vote déposé dans l'urne mais qu'elle est le fruit de l'éducation civique et de la part prise par chacun à la vie de la cité.
- ~ Parce que les enfants ont des idées et des projets, qu'ils ont envie d'en parler et de les réaliser.

Et tout simplement
parce qu' à FRASNE

IL N'Y A PAS D'AGE POUR SE FAIRE ENTENDRE

avec qui ?

- ~ D'abord des jeunes : plus particulièrement les élèves des classes de CM1 - CM2 - 6ème et 5ème qui habitent FRASNE
- ~ Ensuite ,encore des jeunes: Les 15 élus qui vont représenter la population fraisiaude des dix-treize ans pendant toute une année.
- ~ Et puis quelques adultes qui travaillent avec les jeunes élus pour leur expliquer le fonctionnement d'une mairie et faciliter les relations avec les services municipaux.

comment ?

- ~ Des élections seront organisées au mois d'octobre 1990 .
Tous les élèves de CM1 CM2 6ème et 5ème sont électeurs.
Pour respecter un équilibre entre les classes il y aura:
 - 3 élus pour les CM1
 - 4 élus pour les CM2
 - 4 élus pour les 6 ème
 - 4 élus pour les 5 ème

- ~ Trois séances plénières (novembre ,mars , juin) dans
la salle du conseil municipal sous la présidence du Maire.

- ~ Des commissions qui se réunissent au moins deux fois entre
les séances plénières pour définir un projet et le mener à
bien concrètement.

- ~ Le Conseil Municipal pour 90/91 a retenu trois commissions
 - loisirs et sports
 - sécurité
 - environnement

Début septembre nous réunirons tous les élèves concernés
en mairie pour leur présenter le projet:

- un conseil des jeunes : son rôle
- préparer la liste des électeurs: chaque enfant
recevra une carte d'électeur.
- constituer les listes de candidats
- fixer la date des élections

Parents vous êtes directement concernés par ce projet, et
nous sommes prêts à recevoir vos remarques et vos idées.
Nous serons bien sûr aidés par les enseignants des deux
établissements.

RECENSEMENT 90

Avant de vous donner les résultats du recensement de 1990, nous tenons à remercier toute la population pour sa collaboration lors des opérations de recensement. Nos trois agents recenseurs, qui ont fourni un travail sérieux dans les délais, ont toujours été bien reçus.

L'INSEE nous donnera en cours d'année des résultats complets de l'opération, mais aujourd'hui nous sommes en mesure de vous dire que notre population est passée au-delà de 1500. Sous réserve des vérifications de l'INSEE nous sommes 1519 Frainiauds.

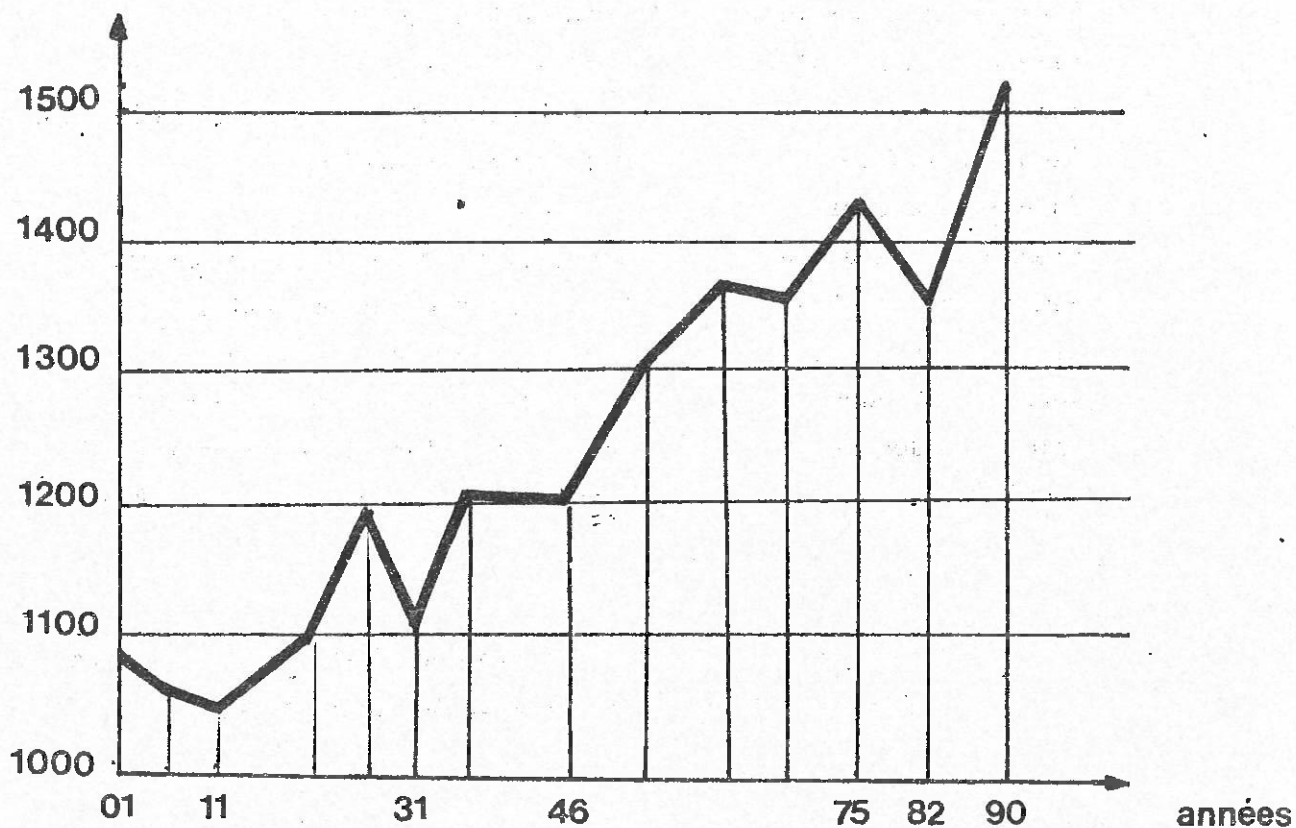
Cette progression sensible est bien sur très appréciable, et c'est là un objectif que voulait atteindre la municipalité, après la baisse de population au recensement de 1982.

Il faut savoir que le maintien de la population, et encore plus lorsqu'elle augmente, permet de garder au village tous les services dont nous avons besoin. Nous pouvons aussi constater que notre population est plus jeune d'où une pyramide des âges mieux équilibrée.

Nous ne manquerons pas de vous donner dans un prochain numéro les résultats que l'INSEE voudra bien nous transmettre. Vous pourrez ainsi mieux connaître la répartition par âge, par professions, ...

Vous trouverez ci-dessous la courbe de la population de notre village depuis le début du siècle.

nombre habitants



calendrier des manifestations

Samedi 2 Juin	Concours de boules
Dimanche 10 juin	Spectacle de Free Style
Vendredi 22 juin	Fête de la Musique
Samedi 23 Juin	Fête des 75 ans du FRASNE VALLORBE
Dimanche 23 Juin	" " " "
Vendredi 29 juin	} Tournoi de tennis
Samedi 30 Juin	
Dimanche 1 juillet	
Samedi 14 Juillet	Fête Nationale : jeux concert feux bal
Dimanche 22 Juillet	Fête des tireurs de tourbe
Samedi 4 août	Fête des Myrtilles
Dimanche 5 août	" " "
Samedi 24 août	Ball-trap des pompiers
Dimanche 26 août	" " "
Samedi 13 octobre	Souper dansant de l'ADMR
Samedi 27 octobre	Assemblée générale des donateurs de sang
Dimanche 4 Novembre	Concours de tarots de La Pétanque
Dimanche 18 novembre	Loto de Rhin et Danube
Dimanche 25 novembre	Sainte Cécile
Samedi 1 décembre	Souper dansant des Parents d'élèves du Collège
Dimanche 2 décembre	Loto pour les Anciens
Samedi 8 décembre	Bal des pompiers
Dimanche 9 décembre	Concours de tarots des chasseurs
Samedi 15 décembre	Bal de l'Association familiale
Dimanche 16 décembre	Arbre de Noël des Cheminots
Mercredi 19 décembre	Repas de Noël du Club du 3ème Age
Samedi 22 décembre	Bal du ski club et des conscrits
Lundi 31 décembre	Réveillon avec le Comité des Fêtes

La suite de ce calendrier des manifestations vous sera donnée dans le bulletin du mois de Novembre 1990 .

Vu la loi 75-663 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets :

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code des Communes ,notamment ses articles L 131-131-2 et L 373-5 :

Vu le Règlement Sanitaire Départemental , notamment son article 85 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 14.11.1986

NOUS ,MAIRE DE LA COMMUNE DE FRASNE ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1er ; La décharge municipale située lieudit GU parcelle 417 section B est supprimée à compter de Novemb Tout dépôt y est interdit.

Article 2 : Une décharge municipale est ouverte au lieudit : Creux de Not , parcelle n° 10 , section ZM .

Article 3 : L'usage de la décharge est réservé uniquement aux particuliers et artisans de la Commune . Sont exclus tous déchets dont la provenance a un caractère industriel .Seuls , les déchets provenant du territoire de la commune seront admis sur la décharge

Article 4 : Résidus admis sur la décharge :

Seuls , sont admis les déchets suivants , dans la limite de 5m par apport:

- déblais :
- gravats :
- cendres :
- matériaux terreux :
- produits de démolition inertes .

Tous les autres déchets doivent obligatoirement être remis à la collecte .

Le verre sera déposé dans les deux conteneurs de la commune.

Les huiles usagées ,pneumatiques et tous produits toxiques , liquides ou solides , seront évacués selon les procédés et circuits prévus par la législation .

Article 5 : Accès :

La décharge sera ouverte les jours suivants , aux heures indiquées

MERCREDI DE 9H à 17 H

SAMEDI DE 9H à 12 H

En dehors de ces deux jours d'ouverture .

La clef du portail d'entrée à la décharge est déposée à la mairie . Les usagers pourront s'adresser au secrétariat de mairie , pendant les heures d'ouverture au public , signeront le registre d'accès à la décharge et indiqueront obligatoirement la nature des déchets leur provenance et le volume. Des instructions leur seront données sur la zone de dépôt. La clef devra être restituée immédiatement après dépôt.

Article 6 : Règles d'exploitation :

Dans la mesure du possible , les matériaux terreux seront réservés à la couverture .

Le comblement de la décharge se fera par couches successives .

.../...

Article 8 : Poursuite à l'égard des contrevenants :

Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément à la réglementation en vigueur (Règlement Sanitaire départemental, Code des Communes, Code Pénal, Code de la Santé Publique, toutes les lois et décrets se rapportant aux dépôts de déchets) . En sus des actions de police de l'administration les infractions au présent arrêté seront punies d'une amende de 200 francs.

Conformément à l'article 3 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 , les déchets abandonnés ou déposés contrairement au présent règlement seront éliminés d'office après notification par lettre recommandée, aux frais du responsable .

Article 9 : Application :

Le Maire , le Garde-Champêtre et les Agents de la Force Publique sont chargés , chacun en ce qui le concerne , d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché .

Article 10 : Ampliation :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Pontarlier .
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs

FAIT A FRASNE LE 7 MAI 1990

Le Maire ,

Lucien BOLE



REÇU
à la Sous-Préfecture
de PONTARLIER
le 11 MAI 1990

SERVICES DE GARDE

DOCTEURS		PHARMACIES	
CHESNEL	81 49 8114	FRASNE	81 49 81 50
HUMBAY	81 49 8457	LEVIER	81 49 54 99
TARRIUS	84 51 31 38	GOUX	81 38 22 63
TARTARIN	81 89 80 52	COMMISSARIAT	81 39 15 49

INFIRMIERES à Frasne : 81 49 83 59

CABINET VETERINAIRE à Frasne : 81 49 81 48

DATES	DOCTEURS	PHARMACIES
1 JUILLET	HUMBAY	LEVIER
8 JUILLET	TARTARIN	FRASNE
14 JUILLET	CHESNEL	COMMISSARIAT
15 JUILLET	CHESNEL	COMMISSARIAT
22 JUILLET	TARRIUS	FRASNE
29 JUILLET	HUMBAY	COMMISSARIAT
5 AOUT	TARTARIN	LEVIER
12 AOUT	CHESNEL	FRASNE
15 AOUT	TARRIUS	LEVIER
19 AOUT	TARRIUS	GOUX
26 AOUT	HUMBAY	COMMISSARIAT
2 SEPT.	TARTARIN	FRASNE
9 SEPT.	CHESNEL	GOUX
16 SEPT.	TARRIUS	LEVIER
23 SEPT.	HUMBAY	COMMISSARIAT
30 SEPT.	TARTARIN	FRASNE
7 OCT.	CHESNEL	GOUX
14 OCT.	TARRIUS	LEVIER
21 OCT.	HUMBAY	COMMISSARIAT
28 OCT.	TARTARIN	FRASNE
1 NOV.	TARRIUS	COMMISSARIAT
4 NOV.	CHESNEL	COMMISSARIAT
11 NOV.	TARRIUS	GOUX
18 NOV.	HUMBAY	FRASNE
25 NOV.	TARTARIN	LEVIER
2 DEC.	CHESNEL	COMMISSARIAT
9 DEC.	TARRIUS	GOUX
16 DEC.	HUMBAY	LEVIER
23 DEC.	TARTARIN	FRASNE
25 DEC.	TARTARIN	FRASNE
30 DEC.	CHESNEL	COMMISSARIAT
1 JANV.	CHESNEL	LEVIER

SERVICES DE GARDE

DOCTEURS	PHARMACIES
CHESNEL 81 49 8114	FRASNE 81 49 81 50
HUMBEY 81 49 8457	LEVIER 81 49 54 99
TARRIUS 84 51 31 38	GOUX 81 38 22 63
TARTARIN 81 89 80 52	COMMISSARIAT 81 39 15 49

INFIRMIERES à Frasne : 81 49 83 59

CABINET VETERINAIRE à Frasne : 81 49 81 48

DATES	DOCTEURS	PHARMACIES
1 JUILLET	HUMBEY	LEVIER
8 JUILLET	TARTARIN	FRASNE
14 JUILLET	CHESNEL	COMMISSARIAT
15 JUILLET	CHESNEL	COMMISSARIAT
22 JUILLET	TARRIUS	FRASNE
29 JUILLET	HUMBEY	COMMISSARIAT
5 AOUT	TARTARIN	LEVIER
12 AOUT	CHESNEL	FRASNE
15 AOUT	TARRIUS	LEVIER
19 AOUT	TARRIUS	GOUX
26 AOUT	HUMBEY	COMMISSARIAT
2 SEPT.	TARTARIN	FRASNE
9 SEPT.	CHESNEL	GOUX
16 SEPT.	TARRIUS	LEVIER
23 SEPT.	HUMBEY	COMMISSARIAT
30 SEPT.	TARTARIN	FRASNE
7 OCT.	CHESNEL	GOUX
14 OCT.	TARRIUS	LEVIER
21 OCT.	HUMBEY	COMMISSARIAT
28 OCT.	TARTARIN	FRASNE
1 NOV.	TARRIUS	COMMISSARIAT
4 NOV.	CHESNEL	COMMISSARIAT
11 NOV.	TARRIUS	GOUX
18 NOV.	HUMBEY	FRASNE
25 NOV.	TARTARIN	LEVIER
2 DEC.	CHESNEL	COMMISSARIAT
9 DEC.	TARRIUS	GOUX
16 DEC.	HUMBEY	LEVIER
23 DEC.	TARTARIN	FRASNE
25 DEC.	TARTARIN	FRASNE
30 DEC.	CHESNEL	COMMISSARIAT
1 JANV.	CHESNEL	LEVIER

Date	Description	Amount
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050